

## ARRÊTÉ N° 2023-05

### ARRÊTÉ CONCERNANT LES FRAIS MUNICIPAUX GÉNÉRAUX

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal des Hautes-Terres., dûment réuni, adopte ce qui suit :

#### 1. Objectif

Énoncé les frais associés aux différents services municipaux, afin de récupérer une partie des coûts de fonctionnement des installations et des espaces municipaux, donner un appui aux organismes de la municipalité en leur offrant des taux ajustés, et ultimement, offrir des services et des infrastructures qui répondent aux besoins des citoyens.

#### 2. Taux

- a. Annexe A – Frais reliés au service d'urbanisme
- b. Annexe B – Frais reliés au service d'incendie
- c. Annexe C – Frais reliés aux permis de colporteur, marchand ambulant et cuisine de rue
- d. Annexe D – Frais reliés aux services d'administration générale
- e. Annexe E – Frais reliés au service de contrôle des chiens

#### 3. Abrogation

Sont abrogés par le présent arrêté tous les frais municipaux que le conseil municipal a établi, adopté et appliqué dans d'autres résolutions, règlements ou arrêtés précédents. Le présent arrêté ne modifie pas les autres règlements inclus dans les arrêtés qui comportent des frais, seuls les frais étant visés par l'arrêté 2023-05. Par ce fait même, le présent arrêté devient l'arrêté en force de loi pour les frais concernés.

**Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption définitive.**

Première lecture par son titre Le 25 avril 2023

Deuxième lecture par son titre Le 25 avril 2023

Lecture dans son intégralité Le 23 mai 2023

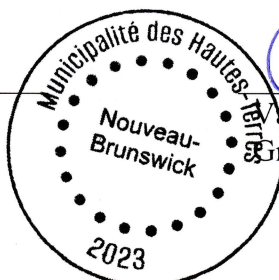
Troisième lecture par son titre  
et adoption Le 23 mai 2023

I certify that this instrument  
is registered or filed in the  
Gloucester  
County Registry Office,  
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est  
enregistré ou déposé au bureau  
de l'enregistrement du comté de  
Gloucester  
Nouveau-Brunswick

2023-07-13 09:36:04 44045806  
date/date time/heure number/numéro  
K. Hatt  
Registrar-Conservateur

Denis Landry  
Denis Landry  
Maire



Anessa Haché Breau  
Anessa Haché Breau  
Secrétaire

## ANNEXE A

### FRAIS RELIÉS AU SERVICE D'URBANISME

| DESCRIPTION                                                                             | COÛT                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Approbation de lotissement de type 1 <sup>1</sup>                                       | 200,00 \$<br>(plus 25,00 \$ pour chaque lot ou parcelle devant être annexé) |
| Approbation de lotissement de type 2 <sup>2</sup>                                       | 500,00 \$<br>(plus 50,00 \$ pour chaque lot ou parcelle devant être annexé) |
| Demande de document transférant un droit sur un terrain                                 | 100,00 \$                                                                   |
| Toute autre demande présentée en vertu de l'article 78 de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> | 250,00 \$                                                                   |
| Frais de construction / montant de base                                                 | 5,00 \$                                                                     |
| Frais de construction par tranche de 1 000 \$ d'évaluation                              | 5,00 \$ <sup>3</sup>                                                        |
| Frais de démolition                                                                     | 25,00 \$                                                                    |
| Frais d'aménagement type A <sup>4</sup>                                                 | 50,00 \$                                                                    |
| Frais d'aménagement type B <sup>5</sup>                                                 | 80,00 \$                                                                    |
| Certification de confirmation de zonage                                                 | 100,00 \$                                                                   |
| Certificat de conformité au zonage                                                      | 200,00 \$                                                                   |

<sup>1</sup> Désigne un lotissement d'un terrain, autre qu'un lotissement de type 2.

<sup>2</sup> Désigne un lotissement d'un terrain qui exige l'aménagement d'au moins une rue ou d'une forme d'accès, autre qu'une rue qui peut être approuvée par un comité consultatif ou une commission comme étant utile à l'aménagement du terrain.

<sup>3</sup> Le prix du permis est doublé s'il y a une infraction.

<sup>4</sup> Inclus habitation unifamiliale, bifamiliale, chalet, maison mobile, mini-maison, bâtiment et construction accessoire, installation électrique, renouvellement de permis et de clôture tout usage, enseigne pour activité professionnelle à domicile et usage secondaire.

<sup>5</sup> Inclus habitation multifamiliale, commerce, industrie, institutionnel et autres usagers non listés au droit d'émission 1, installation électrique, renouvellement de permis liés aux bâtiments principaux, autorisation d'usage ou changement d'usage incluant des rénovations, enseigne autre qu'une enseigne d'activité professionnelle à domicile, réservoir et antennes.

|                                                                                      |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Passage devant le C.R.P (incluant dérogation, permis provisoire, usage similaire...) | 250,00 \$   |
| Modification du règlement de zonage                                                  | 1 000,00 \$ |

## ANNEXE B

### FRAIS RELIÉS AU SERVICE D'INCENDIE

| DESCRIPTION                                                              | COÛT                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Intervention en cas de fausses alertes – Première fausse alarme          | Aucun frais                                                   |
| Intervention en cas de fausses alertes – Deuxième fausse alarme          | 400,00 \$                                                     |
| Intervention en cas de fausses alertes – Troisième fausse alarme ou plus | 800,00 \$                                                     |
| Intervention pour assistance diverse                                     | 400,00 \$<br>(plus les coûts de main d'œuvre et d'équipement) |

## ANNEXE C

### FRAIS RELIÉS AUX PERMIS DE COLPORTEUR, DE MARCHAND AMBULANT ET DE CUISINE DE RUE

| DESCRIPTION                                                                                                     | COÛT             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Permis de colporteur                                                                                            | 100,00 \$ / jour |
| Permis de marchands ambulants ou cuisine de rue si le propriétaire est résident de la municipalité <sup>1</sup> | 150,00 \$ / mois |
| Permis de marchands ambulants ou cuisine de rue si le propriétaire est non-résident de la municipalité          | 250,00 \$ / mois |
| Frais de retard pour demande de renouvellement de premiers (plus de trois (3) jours ouvrables de retard)        | 50,00 \$         |
| Frais supplémentaire pour toute personne ayant débuté une activité sans permis                                  | 50,00 \$         |

<sup>1</sup> Pour un maximum de 600,00 \$ par année.

## ANNEXE D

### FRAIS RELIÉS AUX SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| DESCRIPTIONS                                                        | COÛTS                             |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Prêt de service d'un agent pour divers groupes ou comités           | 25 \$ / heure                     |
| Annonce publicitaire sur la couverture arrière du journal municipal | 200,00 \$ / 12 publications       |
| Préparation d'un certificat d'égouts sanitaires                     | 20,00 \$                          |
| Photocopies, impression recto/verso                                 | 0,25 \$ / feuille                 |
| Montage de document pour impression                                 | 10,00 \$                          |
| Plastifier                                                          | 2,00 \$ / feuille pour plastifier |

## ANNEXE E

### FRAIS RELIÉS AU SERVICE DE CONTRÔLE DES CHIENS

| DESCRIPTIONS                                                                                                                              | COÛTS             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Chien stérilisé                                                                                                                           | 15.00 \$          |
| Chien non-stérilisé <sup>1</sup>                                                                                                          | 25,00 \$          |
| Chien dangereux                                                                                                                           | 200.00 \$         |
| Remplacement d'une plaque d'identification                                                                                                | 2.00 \$           |
| Chien d'assistance                                                                                                                        | Aucun frais       |
| Chien policier enregistré                                                                                                                 | Aucun frais       |
| Chien placé aux soins d'organisme à but non lucratif ou de bienfaisance enregistré ayant pour but de porter secours aux chiens abandonnés | Aucun frais       |
| Première mise en fourrière par l'agent de contrôle                                                                                        | 50.00 \$          |
| Deuxième mise en fourrière par l'agent de contrôle                                                                                        | 100.00 \$         |
| Troisième et plus mise en fourrière par l'agent de contrôle                                                                               | 200.00 \$         |
| Hébergement à la fourrière <sup>2</sup>                                                                                                   | 10.00 \$ / jours  |
| Permis de chenil <sup>3</sup>                                                                                                             | 100.00 \$ / année |

*\*Les animaux dans les anciens DSL doivent être enregistrés auprès de la SPCA NB.*

<sup>1</sup> Pour un chien non-stérilisé avec la présentation d'un avis écrit d'un vétérinaire spécifiant que la stérilisation est contre-indiquée pour l'animal sont de 15.00 \$.

<sup>2</sup> Ajouter à ce montant tous frais associés aux soins vétérinaires jugés nécessaires par l'agent de contrôle des chiens.

<sup>3</sup> Ajouter à ce montant un frais de 50.00 \$ pour un retard dans le renouvellement du permis.